



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2023 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tous mobilisés pour une ville durable !



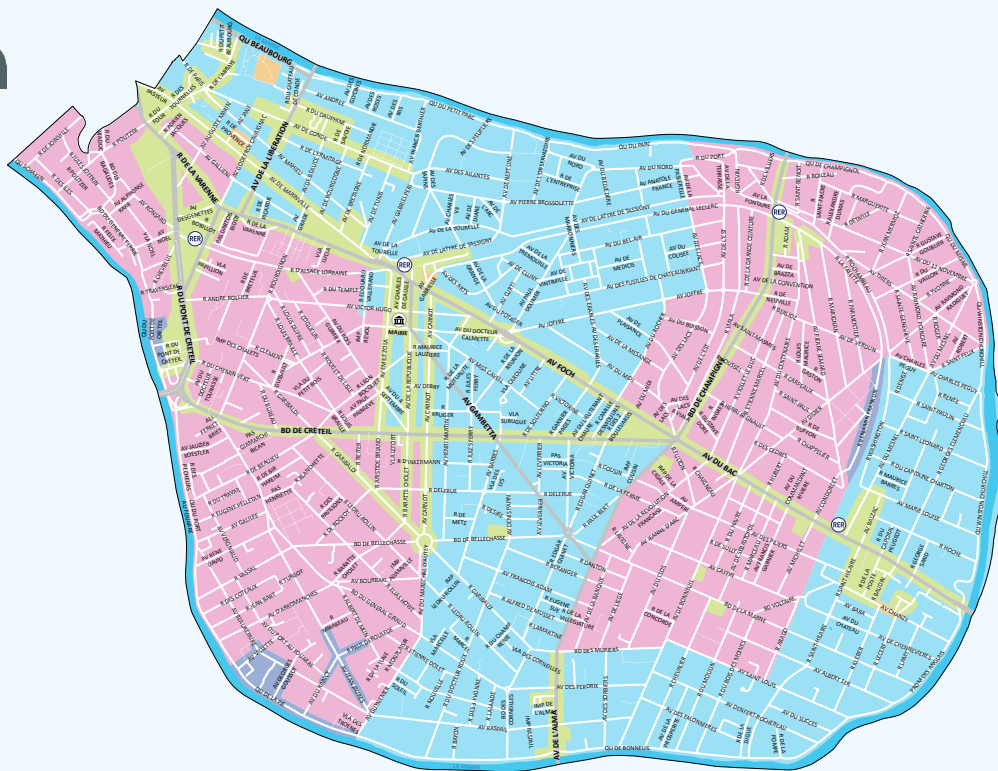
Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte** après 18h.



- Lundi matin
Jeudi matin
- Mardi matin
Vendredi matin
- Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin
- Lundi matin
Mardi matin
Jeudi matin
Vendredi matin
Samedi matin
- Mardi matin
Vendredi matin
Samedi matin



Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !

Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte après 18h**.

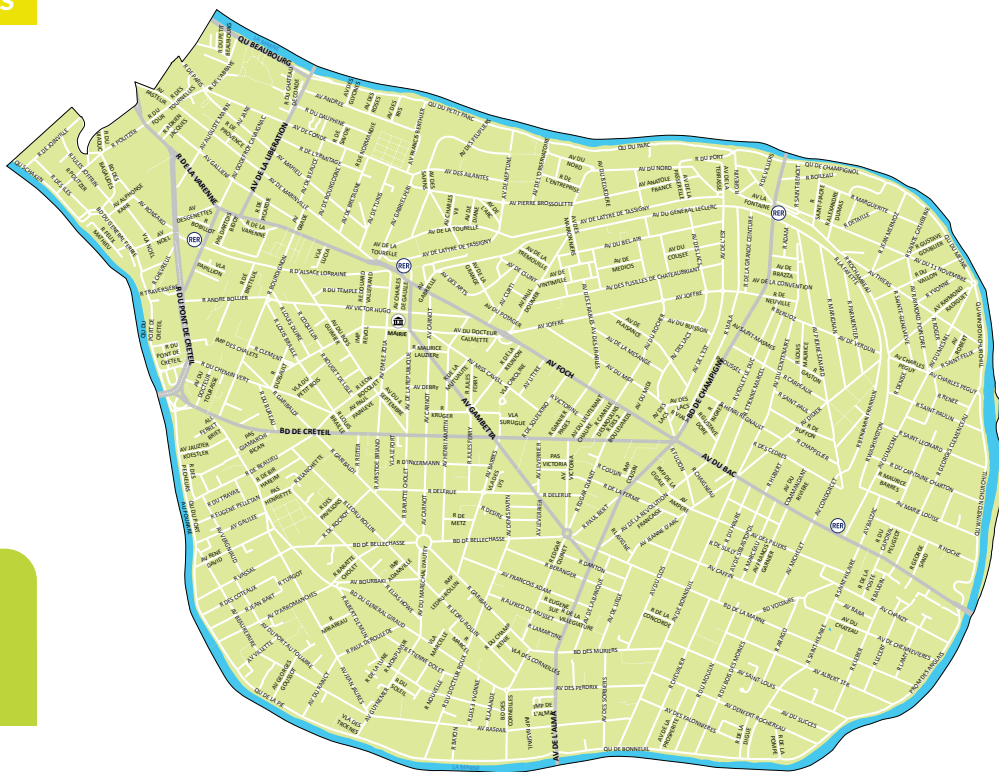


Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte des végétaux

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Vos végétaux sont collectés toute l'année. Ils sont à déposer dans un **bac marron** ou un **sac kraft** la veille de la collecte après 18h.

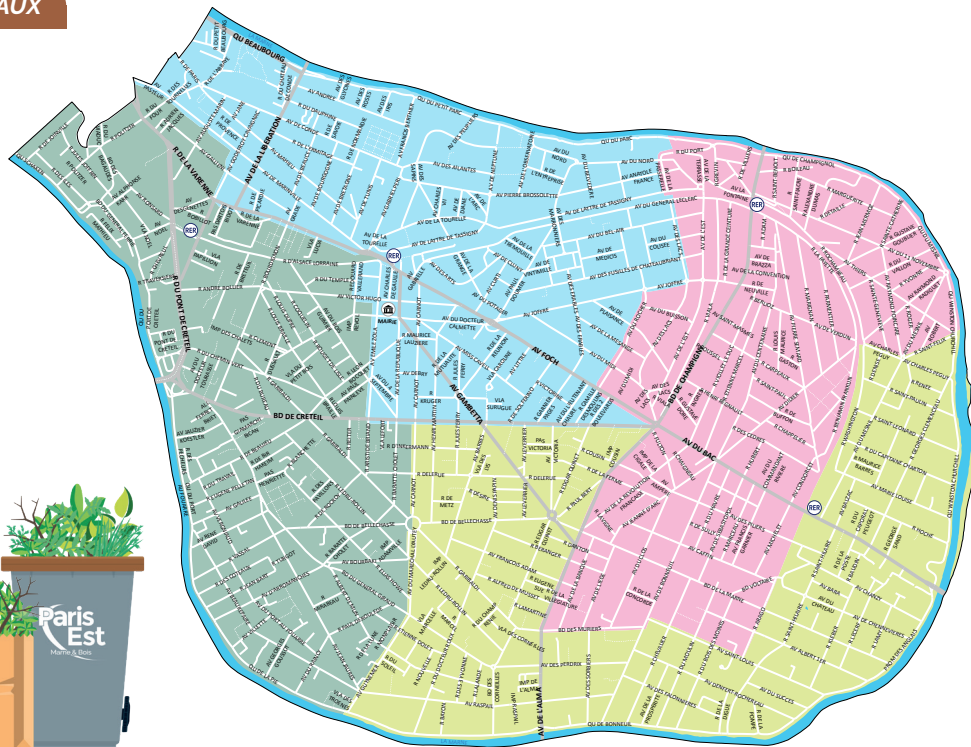
Les sacs seront distribués en porte-à-porte sur appel au 01 48 71 59 13.

-  Lundi matin
-  Mardi matin
-  Jeudi matin
-  Vendredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac ou sac kraft ?

Rendez-vous page 7 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

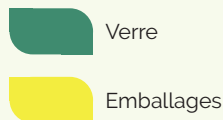


Bornes d'apport volontaire

Votre verre n'est pas collecté en porte-à-porte et est à déposer dans une des bornes d'apport volontaire verre de votre ville.

Vous trouverez également des BAV pour vos emballages.

Attention : Le dépôt de vrac n'est pas autorisé à côté des bornes d'apport volontaire.



Comment bien trier vos déchets ?

BORNE VERTE : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements



Un doute ?
Scannez-moi !

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

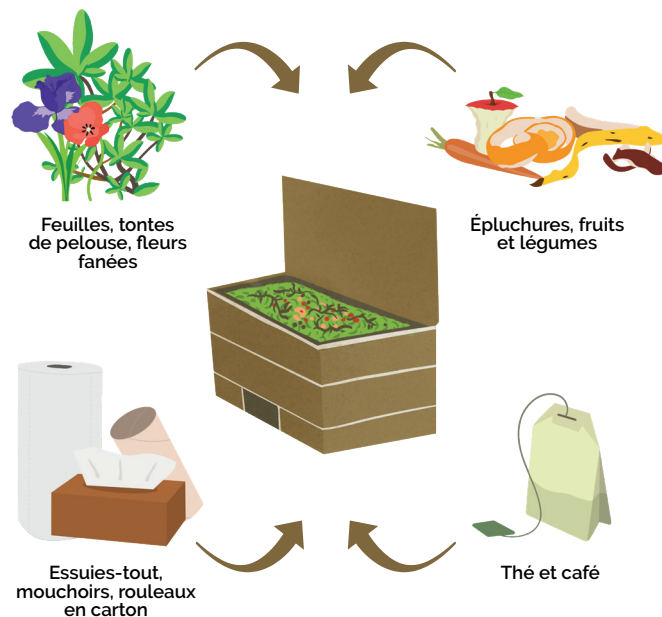
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

L'enlèvement de vos encombrants se fait via ClicRDV sur <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre intercollecteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

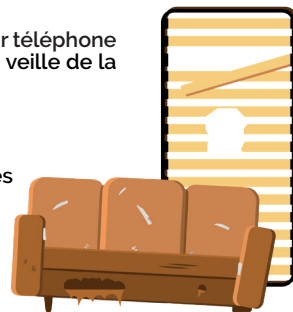
Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...).

Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 84 voie Sonia Delaunay
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 320 avenue Victor Hugo
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

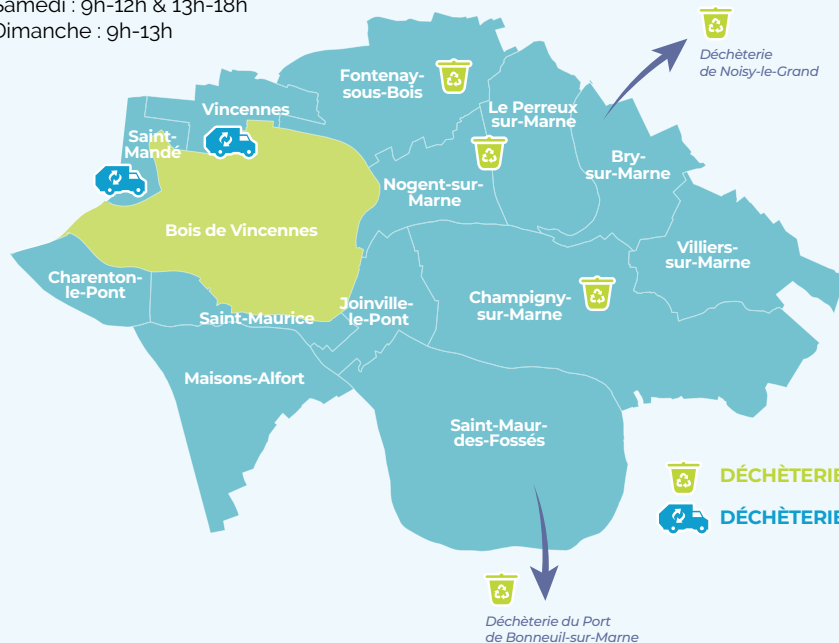
- 177 rue de Metz
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 59 route de l'Île Saint-Julien
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

- 9 Rue de la Plaine
- Lundi : 14h-17h
- Mardi : 9h-12h & 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
- Samedi : 9h-12h & 13h-18h
- Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr